



L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni à 09h00 à la Salle de l'écureuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CHONE Jean-Philippe ; ETIENNE Christine (suppléante de Mme GROSPERRIN Anne) ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : ATHANAZE Pierre donne pouvoir à Mme GIROMAGNY Véronique

Excusé(e)s : CARRAS Lilian ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile.

Absents non excusés :

Délibération N°2025-011	Objet : Vote du Budget Primitif 2025
------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5212-16

Vu la délibération n°2025-002 attestant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes de l'exercice 2025 transmis préalablement à la séance du comité syndical,

Vu la délibération n°2025-010 affectant les résultats de l'exercice 2024 pour les budgets ASSAINISSEMENT, GEMAPI, GEMAPI complémentaires et SPANC,

Vu le bureau syndical du 07 mars 2025,

Vu les équilibres budgétaires en dépenses et en recettes exposés en séance tel qu'il suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Compétences complémentaires à la GEMAPI	777 660.62 €	777 660.62 €	549 615.67 €	549 615.67 €
Annexe GEMAPI	967 345.68 €	967 345.68 €	1 176 203.36 €	1 176 203.36 €
Annexe Assainissement	1 423 264.67 €	1 423 264.67 €	967 074.01 €	967 074.01 €
Annexe SPANC	46 404.51 €	46 404.51 €	406.00 €	406.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	22	Voix pour	16
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	15	Voix contre	
Pouvoirs	1	Abstention	
Absents excusés	6		
Absents non excusés			

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal Complémentaires Gémapi, du budget annexe du SPANC, du budget annexe Assainissement, et du budget annexe de la GEMAPI.
- **DIT** que chaque budget est voté par nature au niveau du chapitre et sans vote formel sur les chapitres budgétaires.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président


